



# Echo de la mare

Bulletin municipal de la commune de Mittainville – janvier 2024- n°83



## Edito

Pour commencer ce premier numéro 2024, permettez moi de reprendre les mots de Victor HUGO et vous souhaiter ceci : « *Étouffez toutes les haines, éloignez tous les ressentiments, soyez unis, vous serez invincibles. C'est par la fraternité qu'on sauve la liberté* ». Souhaitons-le nous et à la Terre entière. Et je continuerai en disant MERCI.

Merci au soleil pour avoir été présent à tous nos événements, à vous, qui avez généreusement participé, aux exposants de notre marché ainsi qu'à tous les acteurs et actrices qu'ils soient communaux, associatifs, bénévoles, élus, équipe enseignante, ... qui nous auront permis de passer une année 2023 conviviale.

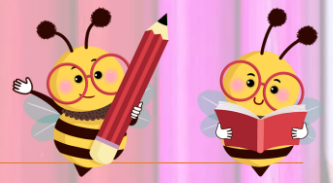
À l'aube de l'année 2024, de futurs desseins s'écrivent. Les prospectives territoriales arrêtées par la Région (le SDRIF-e), par notre communauté d'agglomération (le Projet de Territoire) et par notre commune (le PLU), tendent vers un aménagement raisonné et durable dans le respect de nos espaces agricoles, naturels et forestiers, favorisant les énergies renouvelables. La contrainte par l'Etat pour nos communes de faire face à un recul des ressources financières, les contrôles de plus en plus forts, l'empilement des démarches administratives, la suppression de la taxe d'habitation n'a pas été compensée comme cela avait été annoncé, nous invitent à commencer cette année 2024 avec beaucoup de prudence.

Un nouveau défi nous attend en la gestion de nos biodéchets, qu'ils proviennent du particulier comme du service public.

Des chantiers sont en cours : la restauration de notre église tant attendue ! ; notre assainissement dont la gestion et la maintenance reviennent désormais à la SAUR ; la sécurité incendie par le remplacement ou réparation de nos bornes prévu chaque année par tranche ; aux actions diverses et variées dues aux événements naturels ou humains !... autant de chantiers qu'il sera nécessaire d'assumer pour le bien de tous.

Je vous renouvelle mes vœux pour une belle et sereine année 2024.

**Corinne Rostan**



## 15 décembre 2023, journée de Noël

De bon matin, les enfants, accompagnés de leurs institutrices et de quelques parents sont partis en car à Paris au **cirque Phénix** applaudir les artistes du cirque de Pékin.





Vers 15h30, le Père Noël et son lutin sont passés dans les classes pour faire une distribution de chocolats qui ont fait la joie de tous les enfants.



À 17h, les créations artistiques des élèves ont été exposées lors d'un marché de Noël organisé par l'AMARE.



# Les Vœux du Maire

---

« Chers habitants, chers élus,

Madame la ministre, Cher vice président du Conseil Départemental, chers représentants de la gendarmerie, officiers de sapeur pompier, Messieurs et mesdames les maires, chers collègues, messieurs et mesdames les présidents d'association,

En cette fin d'année, c'est avec une profonde gratitude et un cœur reconnaissant que je m'adresse à vous au nom de toute l'équipe municipale.

Vous me demanderez pourquoi autant de gratitude et de reconnaissance ? Et bien c'est parce que je crois que nous pouvons « oser » dire que nous vivons dans un village où la bienveillance à toute sa place. Nous portons tous une part de responsabilité à construire notre collectivité civique et républicaine.

Rappelons nous le rassemblement début juillet devant nos mairies pour dire Stop aux violences de toutes sortes faites aux élus de la république. Et vous étiez là.

Je sais l'exercice d'écrire ses vœux difficile. À celui-ci j'ajouterai que l'exercice de remplir sa fonction de maire le devient tout autant ! Être maire c'est écouter les bonnes comme les mauvaises nouvelles et les affronter. C'est être au service. Aussi, ce sera l'actualité qui aura dictée mon préambule. Cette actualité qui sonne la misère, qui scande la souffrance et l'isolement, qui étend ses déserts qu'ils soient médicaux ou professionnels, qui nous rappelle tous les jours la difficulté que chacun a à bien vivre ! Il est une actualité plus proche encore qui me touche, c'est le record de démissions de maires et d'élus. Il en est une au sein de notre territoire qui m'a beaucoup fait réfléchir et qui m'invite à souhaiter à chacun, chacune, qu'il soit opposant, divergeant, du monde politique, associatif ou tout autre, de prendre le temps à l'écoute, à la confiance, à la tolérance. Pour notre démocratie.

Méditons sur ces quelques phrases :

*C'est quoi l'enthousiasme?.....*

*C'est des rêves qui militent.*

*Et c'est quoi l'espoir? ...*

*Du bonheur qui attend.*

*C'est quoi grandir?*

*C'est fabriquer des premières fois.*

2023 aura été une année riche en projets et en collaborations fructueuses, et il est temps de prendre un moment pour exprimer notre reconnaissance et partager nos aspirations pour l'avenir.

Tout d'abord, je tiens à exprimer ma sincère reconnaissance envers notre équipe municipale dévouée, qui travaille avec passion et engagement. Il faut se féliciter des conseils municipaux où le temps est encore à l'écoute et à la construction, et je fais le vœu que nous terminions le mandat dans cette même énergie et respect.

Je n'oublie pas les membres du CCAS, qui restent présents pour offrir soutien et accompagnement et qui veillent sur nos aînés. Un profond merci à Elisabeth Dufailly, vice-présidente du CCAS pour son engagement.



Un merci tout particulier aux membres de la nouvelle équipe périscolaire, en les personnes de Laurie, Patricia et Stéphanie sans oublier Sandrine, dont l'implication dans l'encadrement des enfants est inestimable. Nous élus, ils nous arrivent parfois de les remplacer, et croyez-moi, nous mesurons toute l'ampleur de la tâche, la patience et l'énergie requises. Nous tenons également à remercier le travail de Jérôme; il mérite de notre part à tous une reconnaissance particulière eu égard à tous les travaux de réparations entrepris et à venir qui sont non négligeables pour notre village.

Même si elles désirent rester discrètes, je me dois de mentionner le travail de Laurence et Françoise. Sans elles, je ne serai pas là devant vous.

Vous l'aurez compris, nous jouons « équipe » pour le collectif, pour franchir les obstacles, mettre KO les soucis, courir pour chercher le bonheur de chacun, être compétiteur pour monter nos projets... bref un vrai programme olympique à Mittainville ! Je vous parle de collaboration, il y a d'abord celle que nous entretenons avec les services de la Communauté d'Agglomération qui s'illustre par l'installation de la première borne de recharge pour les véhicules électriques, du terrain de pétanque et peut-être d'autres aménagements de loisirs. Ne sommes-nous pas en période de vœux?

Disons-le, nous sommes satisfaits du travail et des échanges que nous avons avec les services tel le service du cycle de l'eau pour leur accompagnement et expertise, celui de l'urbanisme et d'autres... même si, je dois le dire, mon désaccord reste entier quant à un sujet particulièrement sensible qu'est l'augmentation de l'impôt, pour lequel j'ai voté la modération au contraire de l'ambition s'ajoutant à l'augmentation des bases servant au calcul de l'impôt local, voté par la loi de finances, hausse de 7% due à l'inflation que notre porte-monnaie a bien senti ! Aussi, oserai-je exprimer le vœu, que je crains pieu, de ne pas voir l'aide de l'État fondre comme neige au soleil ! Nous travaillerons donc dans la mesure de nos moyens pour assurer une gestion équilibrée et juste de nos finances locales. Nous n'aurons pas le choix de toute façon. Les investissements réalisés et à venir dans notre école et la collaboration fructueuse entre l'école, la mairie et l'AMARE, les travaux de rénovation et d'isolation, l'installation de matériel numérique, la participation aux sorties et/ou matériel pédagogiques... sont autant de motifs de satisfaction. Certains auront remarqué le portail et les piliers du cimetière refait à neuf. Ce sont là de menus travaux (mais non de menues factures). Bientôt un nouveau Plan de situation pour une meilleure localisation eu égard à la création d'allée, de sente, de rue.

Notre village grandit modérément et parce que son règlement date de 10 ans , nous avons souhaité adapter et réajuster notre PLU à la réalité d'aujourd'hui, aux nouvelles normes d'urbanisme, à la demande foncière importante, en concordance avec les nouvelles exigences de la Région île de France à travers son schéma directeur environnemental (SDRIF-e). Il est et sera le document de référence pour encadrer la croissance urbaine, l'utilisation de l'espace, l'adaptation au changement

climatique et la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers. Tout l'enjeu sera de trouver un juste équilibre pour notre village afin de maîtriser le développement urbain, d'assurer la qualité des aménagements et enfin et surtout respecter l'identité de notre village. Je vous rappelle que l'enquête publique prendra fin le 19 janvier.

Nos vœux pour 2024,

Dans la perspective de la nouvelle année, nous envisageons avec enthousiasme plusieurs projets. Nous l'avons maintes fois évoqué, et j'y tiens particulièrement, même si cette mandature ne posera pas sa première pierre, je fais le vœu d'une nouvelle salle des fêtes ou de cantine ou tout au moins son lancement. Mittainville, pour les aînés comme pour les plus jeunes, a grandement besoin d'espace pour ses activités présentes et futures.

La fin du marché sur la commune est une déception. Ce marché, impulsé par Ralph & Julien aura eu hélas raison du manque de clients. Mais peut-être que finalement ce n'est pas le besoin premier de Mittainville ?

Tous les événements culturels, tels que le cinéma en plein air, les concerts et les spectacles, nous l'espérons vous auront permis de faire une petite « pause » et qu'ils auront contribué au bien-être collectif. Attelons-nous au programme 2024.

Nous avons hâte, après une année presque et demie de travail, de diagnostic, de conclusions, de recommandations... et j'en passe, de voir s'installer une première entreprise qui viendra sonner le début des travaux de rénovation de notre église Saint Rémi.

D'autres sujets incontournables pour nos deux années à venir, 2024 et 2025, viendront animer des réunions publiques tels que l'adhésion ou non de Mittainville à intégrer le Parc Naturel Régional ou encore l'installation ou non d'antennes téléphoniques visant à améliorer de manière localisée et significative l'aménagement numérique de notre territoire impulsée par le gouvernement et soutenue par la préfecture.

Inscrits dans l'agenda 2024/2025, nous poursuivrons la maintenance de notre sécurité incendie, de notre voirie et nous entamerons quelques chantiers quant à notre assainissement avec notre nouveau prestataire qu'est la SAUR.

Je tiens également à exprimer notre gratitude envers la gendarmerie pour leur action constante et leur proximité, ainsi qu'envers les pompiers qui nous accompagnent dans les commissions de sécurité. Dans cette mission de protection, nous sommes conscients des défis liés aux gens du voyage, et soyez assurés que la mairie prend toutes les mesures nécessaires pour résoudre ces problématiques et c'est avec le soutien de notre sous-préfète, qui s'excuse de ne pas pouvoir être parmi nous ce soir, et de nos gendarmes, que nous tentons que cela soit le moins « dérangeant » pour vous.

Un remerciement tout particulier aux sénateurs qui nous honorent de leur présence régulière et de l'intérêt qu'ils portent à nos doléances et/ou difficultés, démontrant ainsi leur préoccupation pour les défis auxquels notre communauté peut être confrontée.

Enfin, je souhaite vous dire quelques mots sur le dispositif ÉRRÉ, Élu Rural Relais Égalité, pour vous dire aujourd'hui toute sa légitimité d'être. Il répond à l'objectif que nous, élus ruraux, nous sommes donnés pour permettre aux personnes victimes de violences intrafamiliales de nous solliciter pour une écoute, une aide, un accompagnement bienveillant dans leur parcours pour ne pas dire combat. Ce dispositif se doit aussi d'être un facilitateur pour trouver des solutions ou tout du moins des perspectives d'évolution dans la prise en charge. Il est une problématique dont nous nous sommes saisis, l'AMR78 et les référents ÉRRÉ du département, qui est le manque crucial de logements d'urgence. C'est donc emplie d'espoir que je fais le vœu ce soir que le fruit de la collaboration naissante, avec notre Sous-Préfète, Madame Florence Ghilbert, la Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité, Madame Savina, les partenaires sociaux et associations, trouvera des solutions en matière de logements, des solutions durables matérielles et humaines.

Je souhaite à chacun d'entre vous une année sereine, emplie de moments précieux en compagnie de vos proches. Que l'année à venir soit porteuse de bonheur, de prospérité, de bonne santé et de réussite.

Souhaitons une année 2024 démocratique, pacifique et tolérante.

Vive Mittainville, Vive la France. »



# ÉRRÉ

---

Quelques mots sur le dispositif ÉRRÉ...

Aujourd'hui il faut lui reconnaître toute sa légitimité d'être. Non seulement il répond à l'objectif que nous, élus, nous nous étions fixés et permet ainsi aux personnes victimes de violences intrafamiliales de solliciter les élus pour les aider dans leur parcours de victimes.

Vous avez tous remarqué la banderole à la couleur orange, proposant le portrait d'une femme réalisé par PICASSO (nous remercions la fondation PICASSO pour nous avoir autorisés à utiliser l'oeuvre pour cette cause). Elle est le rappel que nous ne devons pas baisser les yeux ni détourner notre chemin de celle, de celui qui vit l'enfer de la violence sous toutes ses formes. Énormément de mairies se sont engagées dans cette lutte et la couleur orange a illuminé les murs de nos bâtiments.

Il se doit aussi d'être un facilitateur pour trouver des solutions ou tout du moins des perspectives d'évolution dans la prise en charge. Il est une problématique dont nous nous sommes saisis, l'AMR78 et les référents ÉRRÉ du département : le manque évident de logements d'urgence. Cela a été le sujet d'une réunion, le mardi 21 novembre, en sous-préfecture de Rambouillet, réunion présidée et co-animée par Madame la sous-préfète Florence Ghilbert, la Déléguée départementale aux droits des femmes, Madame Savina et Corinne ROSTAN en sa qualité de référente ÉRRÉ pour le département des Yvelines, en présence d'associations, de maires, de référents ÉRRÉ communaux, les services sociaux du département, le CCAS de Rambouillet, la Maison de Protection des Familles.

L'idée première de cette réunion était la mise en commun des ressources, qu'elles soient locales, associatives ou politiques en ce qui concerne les V.I.F. Après la présentation de chacun et les problématiques liées à l'accompagnement des femmes victimes de violences, nous avons questionné sur les alternatives en matière d'hébergement d'urgence car nos expériences de terrain, dans nos petits villages, pointent notre difficulté à trouver un hébergement de manière rapide et accompagnée. Ce tour de table a montré une carence alors que quelques maires ont fait part de leurs propriétés foncières (logements de fonction inutilisés ou encore de maison qui pourrait être réhabilitée en plusieurs appartements...) qu'ils peuvent mettre à disposition si on les aide à trouver des financements pour leur remise aux normes ou rénovation et qu'on les accompagne dans l'écriture d'un cahier des charges nécessaire à la bonne gestion et charge de fonctionnement, comme à l'accompagnement des personnes victimes.



C'est donc là tout l'intérêt pour nous élus, de nous rapprocher des travailleurs sociaux, des associations existantes comme de tous les interlocuteurs appropriés potentiels.

Il a donc été organisé une première rencontre courant janvier avec le Bureau Mobile l'Étincelle, bus itinérant dans le département des Yvelines à destination des femmes victimes de violence, en présence de Madame la sous-préfète afin de mieux coordonner nos actions. Parallèlement à ce nouvel enjeu, Brigitte DUCOURTIOUX et Corinne ROSTAN ont assisté à une formation lors de laquelle plusieurs outils ont été présentés, les appels téléphoniques à disposition ou encore des applications mobiles. Il a été soulevé et développé les notions de repérage, d'écoute, de recueil de la parole ; les droits et les démarches à suivre; le travail des professionnels... autant de sujets qu'il y a aujourd'hui de type de violence : matérielle, économique, physique, psychologique, cyber violence...

MITTAINVILLE

Journée Internationale  
de lutte contre les  
violences faites aux femmes

Ne fermons pas les yeux  
Osons en parler

AMR78  
ASSOCIATION DES MAIRES  
RURAUX DES YVELINES

ELU RURAL  
- ELAIS -  
DE L'EQUALITE



# Un petit mot du Conseil Municipal



MITTAINVILLE

Voici une nouvelle rubrique, qui sans nul doute, vous intéressera ...

Lors du dernier Conseil Municipal de l'année 2023, le mardi 19 décembre, voici les décisions qui ont été prises par vos élus :

- Désignation d'un référent déontologue en la personne de Madame Descours-Gatin, Magistrate administrative.

Depuis la loi du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat et de la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, décentralisation, déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, il est devenu obligatoire de nommer un « référent déontologue ». Ce dernier est chargé d'apporter des conseils utiles au respect des principes déontologiques de la fonction publique. Ces principes sont notamment les suivants : dignité, impartialité, intégrité et probité, neutralité, laïcité, cessation ou prévention des situations de conflit d'intérêts...

- Suite à la division d'une parcelle constructible en deux lots rue de Vacheresse, les lots porteront les numéros 9 bis et 9 ter rue de Vacheresse.

- Il a été reconduit la convention tripartite entre le département [l'Agence Autonome], la commune et la société Trunstall Vitaris qui permet à la commune d'adhérer au dispositif de téléassistance à un tarif négocié à 4,80€ TTC reste à charge pour les abonnés.

- L'augmentation du coût des repas annoncée par Yvelines Restauration (société qui livre les repas pour la cantine) en janvier 2024 ne sera pas répercutée sur les tarifs de cantine de la commune.

- Une subvention d'un montant de 2698€ (produit des amendes de Police) a été accordée pour l'abribus installé Chemin de la Berthière ; une redevance de 883,82€ a été versée à la commune par le SEY [Syndicat d'Énergie des Yvelines] pour la rénovation de notre parc éclairage public.

- La commune, satisfaite du travail réalisé sur le portail du cimetière, a demandé à la Société Yvelines Sablage de proposer un devis pour refaire les portes des caveaux provisoires. Il sera présenté au prochain budget 2024.

## Avez-vous entendu parler du Yolin ?

C'est une préparation culinaire qui fait l'objet d'un concours pour créer une spécialité des Yvelines. La base du Yolin est simple : farine de céréales ou de légumineuses (blé, pois chiche, lentille, etc.), d'œufs et de lait. Pour participer au concours, vous devez (pour respecter le cahier des charges), y ajouter au moins 3 produits du territoire des Yvelines et les identifier avec le nom et l'adresse de l'artisan ou du commerçant. Vous pouvez ensuite y ajouter d'autres ingrédients suivant votre inspiration.



Cette préparation salée, cuite au four à température douce dans un contenant rond et creux peut être dégustée chaude ou froide, en apéritif, en entrée ou en plat. Une recette réalisable dans tous les styles de restaurant, de la crêperie au restaurant étoilé Michelin, mais aussi un plat populaire facilement réalisable à la maison. Le projet est de mettre en place une identité culinaire forte pour le département des Yvelines en créant une « spécialité des Yvelines », pour mettre en avant toutes les richesses liées aux métiers de bouche sur notre territoire et créer des connexions entre professionnels et particuliers. Le but étant la visibilité de notre territoire avant, pendant et après les J.O de Paris 2024. Il y aura un gagnant par commune qui verra sa recette apparaître dans un livre regroupant les 259 meilleures recettes des 259 communes des Yvelines. Le livre sera vendu 19,90€. Il sera reversé 5 € par livre vendu à l'association des Restos du Coeur des Yvelines.

Pour participer au concours « La meilleure recette de Yolin », sur : [www.le-yolin.fr](http://www.le-yolin.fr). Ce concours a lieu du 26 janvier au 26 février 2024 et est ouvert aux particuliers.



### Naissances à Mittainville



**Alice BERTHET, née le 08 mars 2023**

**Adrien BURY LEROY, né le 12 avril 2023**

**Nolan OLIVEIRA, né le 08 mai 2023**

**Roxane NOËL SOAVE, née le 30 juin 2023**

**Thibault LABORDERIE, né le 23 juillet 2023**

**Madeleine OBLED, née le 24 juillet 2023**

**Ézio PICHARD LIMERUTTI, né le 16 décembre 2023**

**Rubis PENNEC, né le 27 décembre 2023**

# Portrait d'ici

Laurence ....

...Une fourmi travailleuse dans l'ombre.

Il est presque inutile de présenter notre secrétaire de Mairie tant elle est présente aux services des mittainvillois et mittainvilloises.

Mariée, deux enfants, Laurence est arrivée à Mittainville en août 2004. Mais avant cela, titulaire d'un bac en restauration, elle a tenu avec son mari, un hôtel de 70 chambres à Limoges. La réorientation de la carrière de son époux les a obligés à rejoindre la région parisienne. C'est en 2005 que débute l'aventure mittainvilloise.



Le Maire, René Serinet, fait appel à elle en janvier 2005 pour effectuer un remplacement à la cantine et à la garderie. Dans le souci d'apporter de l'aide à la commune, elle se met au service de l'école où sont scolarisés ses deux enfants. Elle collabore ensuite, en qualité d'agent contractuel, sous l'égide de la secrétaire de mairie, Dominique Martin, aux travaux d'archivage, à la gestion des plannings et factures périscolaires. Laurence est ensuite titularisée en 2009 et passe en 2012, l'examen professionnel d'Agent technique territorial 1<sup>ère</sup> classe. Voulant s'impliquer davantage dans les travaux administratifs, elle suit le cycle de formation des secrétaires de mairie, qui lui permet en 2013 d'être nommée Adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe auprès de Stéphanie Debiais. Elle conserve néanmoins la garderie du matin ainsi que la gestion du service périscolaire pendant quelques années.

Au départ de Stéphanie Debiais, en octobre 2018, Laurence devient secrétaire de Mairie, Adjoint administratif principal de 1<sup>er</sup> classe, sous la mandature de Françoise Berthier. Ses différents postes lui permettent d'appréhender, avec dynamisme et détermination, toutes les difficultés liées très souvent à l'alourdissement, au fil des années, des contraintes administratives mais également aux responsabilités des gestionnaires publics suite à la réforme de janvier 2023. C'est ainsi qu'elle puise, dans la richesse de ce travail varié, l'énergie pour se former toujours davantage.

Les bonnes relations avec le personnel de mairie, les enfants de l'école, les élus, mais également ses collègues des communes voisines sont pour elle une source d'entraide, d'harmonie et du vivre ensemble.

# Portrait d'ailleurs...

## SITTELE TORCHEPOT (*Sitta Europa*) de la famille des **Sittidea**

D'une longueur de 14 cm pour un poids moyen de 22 g, la sittelle se caractérise par un aspect trapu et coloré.

De plus, c'est le seul oiseau capable de descendre le long d'un tronc la tête en bas. La femelle se différencie par la raie noirâtre qu'elle porte sur la tête (qui est plus étroite chez le mâle) et par le brun pâle de ses flancs. Très bruyante, la sittelle lance fréquemment son cri sonore « tui-tui-tui-tui ». Le chant du mâle débute en janvier et décline en mai. Cette sittelle fréquente les milieux boisés dont les arbres feuillus ont des écorces crevassées (chênes notamment...) Elle s'installe dans un trou d'arbre ou de mur, ou bien encore dans une cavité de pic abandonnée, dont elle rétrécit l'entrée par un mortier de terre, finement piqueté et très résistant (d'où son nom : « torche-pot » )



La femelle assure la plus grande partie de la construction de la coupe, qui est composée de fragments d'écorce et de feuilles mortes. Elle dépose sur cette litière, entre avril et début juin, 6 à 9 œufs blancs et tachetés de brun rougeâtre (taille 9 mm). Pondus à intervalles de 24 heures, ils sont couvés durant 14 à 18 jours par la femelle (1 ponte annuelle), les poussins nidicoles quittent le nid au bout de 23 à 25 jours et peuvent se reproduire à 1 an. Insectivore une partie de l'année, la sittelle s'attaque surtout aux xylophages. Elle se nourrit en outre, à la fin de l'été, de fruits comme les noisettes, qu'elle coince dans un étau naturel (crevasse dans l'écorce par exemple) puis les martèle à grand coups de bec jusqu'à l'extraction de l'amande. Son principal prédateur naturel est l'épervier d'Europe. Elle vit jusqu'à 1500m d'altitude en Europe et en Asie ; la sittelle torche-pot est largement répandue.

Une étude de 2009 a essayé de prédire l'impact que pourraient avoir les changements climatiques sur la répartition de plusieurs espèces de sittelles : elle n'est donc pas menacée globalement au niveau spécifique.

La sittelle torche-pot est même en augmentation depuis les années 60 en Europe, peut-être corrélativement aux changements climatiques.



# Attention au Monoxyde de Carbone

---

Les intoxications au monoxyde de carbone peuvent concerner chacun de nous. Adoptez les bons gestes pour réduire les risques.

Avec la baisse des températures, les risques d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) augmentent, en lien avec l'utilisation des appareils de chauffage. Chaque année, environ 1 300 épisodes d'intoxications au CO survenus par accident et impliquant près de 3 000 personnes sont déclarés aux autorités sanitaires. Invisible, inodore et non irritant, le monoxyde de carbone est indétectable. Des gestes simples contribuent pourtant à réduire les risques. Une attention particulière doit être portée sur le bon usage des chauffages mobiles d'appoint à combustible et le non-recours à des moyens de chauffage de fortune, qui sont particulièrement à risque.

## **Pour limiter les risques d'intoxication, adoptez les bons gestes**

Les appareils utilisant des combustibles (gaz naturel, bois, charbon, fuel, butane, propane, essence ou pétrole etc.) pour la production de chaleur ou de lumière sont tous susceptibles, si les conditions de leur fonctionnement ne sont pas idéales, de produire du monoxyde de carbone (CO).

- Avant l'hiver, faites systématiquement vérifier et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude, ainsi que les conduits de fumée (ramonage mécanique) par un professionnel qualifié dans votre résidence principale et secondaire le cas échéant ;
- Aérez au moins 10 minutes par jour votre logement, même s'il fait froid ;
- Maintenez vos systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et n'obstruez jamais les entrées et sorties d'air;
- Respectez systématiquement les consignes d'utilisation des appareils à combustion indiquées par le fabricant : n'employer que le combustible préconisé, ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu ; placez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments ; ne jamais utilisez pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue, etc.

En collectivité, il convient d'être particulièrement attentif : les intoxications liées à l'utilisation de chauffages à gaz sont fréquentes.

## **Réagir rapidement : aérer et appeler les secours**

Les symptômes - maux de tête, fatigue, nausées - apparaissent plus ou moins rapidement et peuvent toucher plusieurs personnes au sein d'un même foyer. Une intoxication importante peut conduire au coma et à la mort, parfois en quelques minutes. Il faut donc agir très vite.

# Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.

**Aérez**  
au moins  
10 min.  
par jour



**Faites**  
vérifier et  
entretenir :  
chaudières et  
chauffages chaque  
année avant  
l'hiver



**Utilisez**  
dehors :  
appareils de cuisson  
(brasero, barbecue)  
et groupes  
électrogènes



**Respectez**  
le mode d'emploi  
des appareils  
de chauffage  
et de cuisson



[www.prevention-maison.fr](http://www.prevention-maison.fr)

Santé  
publique  
France

# Réforme du tri des BIODECHETS



A compter du 1er janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi du 10 février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, nous devons effectuer le tri à la source de nos déchets organiques. Il s'agit de maîtriser le coût de collecte et d'incinération, environ 100 euros la tonne et de réduire les rotations de camions. A raison de 30 kilos annuels de matières organiques compostables produits par chaque Français, la mesure n'est pas anodine.

Le compostage, un geste utile et fertile : 30 % de nos déchets en moins dans nos poubelles transformés en engrais 100 % naturel. Ainsi tout ce qui vient de la terre retourne à la terre. Les ménages et les collectivités vont donc devoir composter ce qui peut l'être, épluchures de fruits et légumes, coquilles d'œufs broyées, marc de café et sachets de thé, déchets du jardin... Pour se mettre en conformité avec la loi, cela signifie pour les habitants et les collectivités, que les biodéchets alimentaires ou de cuisine ne devront plus être mis dans leur poubelle couvercle VERT mais valorisés sur place, exemple : poules, composteurs, espace réservé dans le jardin...

La SIEED (Syndicat Intercommunal d'Evacuation et Elimination des Déchets) dont la commune de Mittainville est adhérente met à disposition des composteurs pour les personnes habitants en pavillon ou en collectif. Une participation financière est demandée pour un composteur de 400 litres : 10 euros et pour un de 600 litres : 15 euros. Pour en obtenir, vous devez vous adresser aux déchèteries du SIEED au 01 34 86 65 49 ou en faisant une réservation en ligne au préalable sur [technique@sieed.fr](mailto:technique@sieed.fr) pour Garancières et Houdan en vous munissant de votre carte de déchèterie et de votre chèque. - Vente à la déchèterie de Garancières (29 bis rue de la Gare, en face la gare Garancières-La Queue lez Yvelines, à côté du supermarché). - Vente à la déchèterie de Houdan chemin d'Anet. panneau indication 2ème rond point avant la route de la piscine). Pour plus d'informations: [www.sieed.ir](http://www.sieed.ir) rubrique « contenants ».

Le SIEED rappelle que son action se limite uniquement à la fourniture des composteurs. La gestion de ceux-ci, leur lieu de situation, ainsi que les éventuelles difficultés liées à l'entretien et à la salubrité relèvent de la seule compétence des communes et de la responsabilité des particuliers.

Par ailleurs, aucune collecte de compost en porte à porte pour les habitants et des points d'apports pour les collectivités n'aura lieu.





Pour bien composter, il faut suivre certaines règles dont celle de base: 1/2 azote. 1/2 carbone. Concrètement, cela signifie qu'il faut mettre pour moitié des déchets secs (cartons, journaux, feuilles d'essuie-tout, boîtes d'œufs découpées, feuilles mortes, brindilles, broyats...) et pour l'autre moitié des déchets humides (épluchures de légumes de fruits, marc de café, sachet de thé, coquilles d'œufs broyées...). Une mixture qu'il faut ensuite bien brasser régulièrement. Il est conseillé de ne pas mettre au compost des restes de viandes et poissons, même si c'est compostable, cela peut amener des odeurs et des nuisibles.

Un conseil, pour ne pas voir la prolifération de mouches et moucheron autour du compost, toujours tapisser le dessus du compost avec de la matière sèche. Au bout d'un an, le compost est prêt à être utilisé. On n'en a jamais trop, le compost diminue énormément en taille. Ensuite, on peut le mettre partout. Au pied des arbres, sur les pelouses...Le compost est un nutriment très riche qui permet de nourrir les sols.



## Enquête publique

Île de France  
OBJECTIF 2040

La Région Île-de-France organise du 1er février au 16 mars 2024 l'enquête publique du SDRIF-Environnemental, le schéma directeur régional qui organise l'utilisation du sol et la protection de l'environnement en Île-de-France. Après avoir largement concerté les Franciliens, les associations, les professionnels et les collectivités pour élaborer le projet de SDRIF-E, la Région souhaite recueillir les avis de chacun sur cette première version. Mobilité, logement, transition écologique, réindustrialisation : tous ces sujets vous concernent pour aménager l'Île-de-France de 2040. Des commissaires enquêteurs viendront pour recueillir les observations et propositions des franciliens dans 160 villes en Ile-de-France. Pour connaître la ville la plus proche de chez vous et le jour de présence du commissaire enquêteur, consulter le dossier et donner votre avis en ligne : rendez-vous sur la plateforme [registre-numerique.fr/sdrif-e](https://registre-numerique.fr/sdrif-e). »

# Ça s'est passé à Mittainville



Installation de bornes électriques



Inauguration du terrain de pétanque



Restauration du portail du cimetière



jeudi 19 octobre, inauguration du sentier pédagogique de Mittainville. Connaître, aimer, protéger la Nature : l'engagement de la Ficif investit dans l'Éducation à la nature.



Clap de fin pour le marché



Tournage à Mittainville



Repas des aînés



Commémoration du 11 novembre 2023

Nos politiques nous ont rendu visite :

le 22 août 2023 Monsieur Martin LEVRIER, Sénateur des Yvelines

le 15 septembre 2023 Monsieur Gérard LARCHER, Président du Sénat

le 18 septembre 2023 Monsieur Philippe EMMANUEL, Député des Yvelines

le 9 novembre 2023 Madame Anne CABRIT, Présidente du PNR de la vallée de Chevreuse

# Retour en images sur 2023



Nettoyons Mittainville



Manifestation contre les violences faites aux élus



Marché de Printemps

Jolie lecture musicale des Fragments d'Ulysse



Molière à Mittainville





Concert Toan'co



Concert de Anyma



Cinéma en plein air



La Troupe États d'Ames



Vœux du maire



Octobre rose

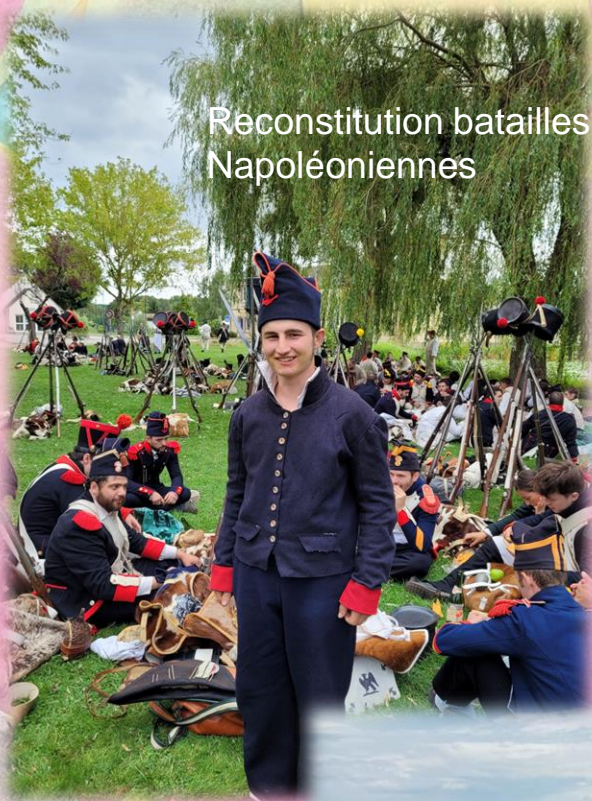


Balade théâtrale





Loto SPDA



Reconstitution batailles Napoléoniennes



Papea 2023



Balade motos



Fête de l'Amare



Paëlla de l'Amare



Feu d'artifice du Comité des Fêtes



TAN à Mittainville



Loto de l'Amare



## Message pour Tous

Afin d'être informés sur ce qui se passe dans notre village, n'oubliez pas :

- ✓ de transmettre votre adresse mail en mairie pour être sur la mailing liste communale
- ✓ de télécharger l'application  et de se connecter à « mairie de Mittainville »
- ✓ Et n'hésitez pas à consulter le nouveau site de la mairie

**N'hésitez pas à vous faire connaître en mairie, si vous avez 70 ans et plus, pour le recensement de nos aînés.**

## Festivités Mittainvilloises



**Prenez date et venez nombreux !**



**Loto de l'AMARE**

**Samedi 4 février 2024**

Loto enfants de 14H à 15H30 suivi d'un grand loto de 16H à 19H pour les adultes



**Belote**

**Samedi 10 février 2024**

Le comité des fêtes organise son tournoi de Belote.

Inscriptions au 01 34 85 04 33. Venez nombreux.

## Un ostéopathe à Mittainville

Ostéopathe depuis 12 ans à Paris dans mon cabinet, au sein d'une maternité et auprès d'équipes sportives de haut niveau. Les consultations à Mittainville seront possibles le vendredi, samedi et même le dimanche. Prise en charge tout patient, du nouveau-né à l'adulte, ainsi que les enfants. Toutes les informations sur cette pratique sont disponibles sur mon site : [www.marcet.fr](http://www.marcet.fr) Vous pouvez prendre rdv par SMS au 06.07.95.72.67 ainsi que sur Doctolib.

Adresse : Yoann Marcet, ostéopathe 13 route des Roches

# Mittainville, un peu d'histoire...

---

... contée par Françoise Berthier...

Le territoire de Mittainville est habité depuis au moins 45 000 ans. Les hommes pouvaient y trouver ce dont ils avaient besoin : eau, grès, silex et minerai de fer pour les armes et les outils, bois pour les abris et le confort. La forêt et les nombreux marais leur fournissaient du gibier, du poisson, des baies sauvages et L'histoire écrite de Mittainville remonte à l'époque gallo-romaine.

C'est en 949, dans les livres de l'Abbaye de Saint Père en Vallée, devenue Saint Pierre de Chartres, qu'apparaît, pour la première fois, la mention écrite de "Mittani Villare" où les habitants achètent des chandelles.

En 1215, le recueil des titres de propriété de l'abbaye, son cartulaire, note une église à "Mittenvillari". Vers 1250, la paroisse de "Mitteinvilla" compte une population de 80 feux ou foyers, soit 400 habitants environ.

La paroisse est composée de cinq villages différents liés par leur église : Mittainville, Clinomont, le Val Garengis, Launay et Vacheresses les Hautes.

C'est vers 1630 qu'ils commenceront à se réunir, mais ce n'est qu'après la Révolution de 1789 que Mittainville deviendra une seule commune.

Mittainville, comme les villages voisins, était une commune essentiellement agricole, vivant d'agriculture et d'élevage, en quasi-autarcie. Les fermiers cultivent le méteil, hybride de seigle et de froment, le seigle, le blé, l'orge, l'avoine et un peu de chanvre. L'élevage porte essentiellement sur les moutons et les porcs. L'élevage des bovins, peu important, est surtout destiné à la production du lait et de ses dérivés. Les chevaux servent d'animaux de trait et sont plus utilisés que les bœufs.

Peu de gens savent lire et écrire car il n'y a pas d'école.

Telle était la situation sociale en 1789, lors de la convocation des Etats Généraux.

Le 21 février 1790, sous la présidence du curé du village, le premier conseil municipal se réunira dans l'église et élira son premier maire : Pierre Penel.

La même année Mittainville devient une commune du département de Seine et Oise.

Les changements dans la vie quotidienne seront, surtout, la possession des terres par ceux qui les cultivent et qui ont pu les acheter, le droit de chasse, le droit de couper le bois, la disparition de certains impôts.

On se déplace plus facilement et on communique mieux avec les autres communes.

En 1899 pour 328 habitants, il y avait près de 60 chevaux, plus de 200 vaches et entre 700 et 800 moutons. Chaque année, plus de 10 000 poulets sont engraisés et vendus, pour la plupart, sur les marchés des environs.

On cultive toujours l'avoine, le blé, le seigle, l'orge, le méteil, ainsi que la betterave fourragère et la pomme de terre. On sème des prairies artificielles pour l'élevage. Les cultivateurs pratiquent l'assolement quadriennal, la quatrième année étant de jachère.

La vie change. La commune voit arriver les premières machines agricoles, elles vont bientôt remplacer les chevaux.

L'école officielle de Mittainville a été ouverte aux Pâtis, à la suite d'une décision du Conseil Municipal du 23 avril 1824.

C'est en 1832 que l'école s'installe dans les locaux de la mairie qui venait d'être terminée.

Vers 1930, les premiers "Parisiens" viennent en résidences secondaires à Mittainville. C'est vers cette époque que l'électricité et le téléphone arrivent à Mittainville.





# Mairie

5 rue de la Mairie - 78125 Mittainville

Téléphone : 01 34 85 01 62 - Fax : 01 34 85 01 94

secretariat@mairie-mittainville.fr

Site : [www.mairie-mittainville.fr](http://www.mairie-mittainville.fr)

Heures d'ouverture au public : Mardi : de 16 h à 18 h

Jeudi : de 15 h à 18 h - Samedi : de 10 h à 12h h

## Collecte des déchets

**Déchets verts** : 2024 semaines **14 à 50**, tous les mardis, sauf du 1er juillet au 23 août 2024 : 9 et 23 juillet / 6 et 20 août 2024

**Ordures ménagères** : Tous les jeudis matin. N'oubliez pas de trier vos bio déchets.

**Ordures éco-emballages** : Tous les vendredis matin.

**Encombrants** : chaque foyer bénéficiera de 2 collectes par an sur rendez-vous.

Pour prendre rendez-vous contactez le : 01 34 86 65 49 ou connectez-vous sur le site : [www.sieed.fr](http://www.sieed.fr)>espace particuliers

## Commerces de proximité

### Chez Saïd "Épicerie-Multi Services"

Livraison à domicile –Relais Poste - Ouvert du mardi au samedi 8h-13h et 15h30-20h et dimanche 8h-13h30 et 16h-19h30 - Fermée le lundi- Hermeray: Tél : 01 34 83 56 65

### Chez Sonia "Épicerie- Service"

Relais Poste - Ouvert de 7h45-13h30 et 16h-19h Samedi 8h-13h30 et 16h-19h dimanche 8h-13h- Fermée le mercredi - La Boissière-École : Tél : 01 34 94 36 90

**Taxi Mittainvillois Luis Fernandes Tavares** 06 30 50 80 18

## En cas d'urgence

**Composez le :**

⇒ **17 : Gendarmerie**

⇒ **18 : Pompiers** secours d'urgence aux personnes, sur accidents ou incendies

⇒ **15 : SAMU** pour une action médicale, des problèmes urgents de santé et du conseil médical.

⇒ **112** : appels d'urgence et valide dans l'Union européenne

⇒ **114** : accessible par fax sms, visio, réservé aux déficients auditifs.

⇒ **119** : problèmes familiaux graves

**Nous vous rappelons qu'un défibrillateur est à disposition à la mairie.  
Il est en fonction et peut sauver des vies.**

Directrice de la publication : Corinne Rostan

Comité de rédaction : Virginie Commun, Elisabeth Dufailly, Mireille Prades-Rigal, Brigitte Ducourtoux, Cédric Tatare. Echo de la mare consultable sur le site de la mairie.